

SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE

Sent Marçau d'Aubareda



Bulletin Municipal et lettre d'information n° 4
Décembre 2020



Sommaire

Le mot du Maire.....	3
Vos services en mairie.....	4
Informations pratiques.....	5
Ça s'est passé au Conseil et dans les Commissions.....	6
Chantier d'extension de la Gendarmerie.....	9
Retour sur images.....	10
Vie des Associations.....	12
Partage.....	13
Etat civil.....	14
Noël des enfants et paniers gourmands des aînés.....	14
Communauté de Communes.....	15
PLUi.....	16
Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale.....	17
Happy Habitat.....	17
OCMR (Opération Collective en Milieu Rural).....	18
S.I.A.E.P. du Nord Est Périgord.....	19
Assainissement.....	20
Déchetterie de Mayac.....	21
Broyer plutôt que brûler.....	22
Une vieille chanson patoise du Périgord.....	23

Chères Albarédiennes, Chers Albarédiens,



L'actualité de cette fin d'année a été difficile. Un nouveau confinement, destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie de Covid-19, a été mis en place sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre 2020 minuit.



Le 24 novembre, un déconfinement en trois phases a été décidé. Depuis le 15 décembre, nous pouvons nous déplacer sans autorisation mais un couvre-feu a été mis en place de 20 heures à 6 heures du matin. Seule la troisième phase, le 20 janvier, permettra d'ouvrir lycées, salles de sports et restaurants.

J'ai pleinement conscience des conséquences concrètes de cette situation sur notre vie quotidienne mais également sur le fonctionnement de nos entreprises et de nos associations. Notre sécurité sanitaire était probablement à ce prix dans un contexte où le virus circulait très activement même dans notre département.

Cette pandémie et les mesures prises pour limiter sa propagation auront provoqué un choc récessif de grande ampleur et sans équivalent dans l'histoire récente.

Certains de nos projets communaux ont néanmoins pu avancer. Le calendrier des travaux d'extension de la gendarmerie est respecté. La mairie a été aménagée pour remettre en place un service postal. Les conseils et les commissions se tiennent.

Il nous faut tenir bon face à la pandémie d'autant que l'Agence européenne du médicament affiche désormais son optimisme pour un premier vaccin dans les prochaines semaines en vue d'une distribution au cours de l'année prochaine d'abord auprès des plus fragiles d'entre nous.

Dans cette attente, faut-il renoncer à toutes les traditions de fin d'année ? Non, mais en nous adaptant !

Même si cette fin d'année est un peu particulière, les plus petits auront leurs cadeaux, c'est une promesse. Les enfants ont besoin de retrouver le sourire pour Noël. Nos aînés ne seront pas oubliés. La mobilisation de l'équipe municipale permettra des contacts individualisés dans le respect des gestes barrières.

L'engagement de l'équipe municipale est intact et les services municipaux sont présents pour assurer la continuité du service aux habitants de notre commune et pour vous accompagner dans cette période exceptionnelle.

Je veux croire que cette crise qui n'en finit plus nous amènera à provoquer un avenir meilleur. Vous pouvez compter sur mon écoute, ma disponibilité, mon attention et ma détermination.

La lettre d'information aux habitants, que je souhaite régulière, a été étendue pour ce mois de décembre pour intégrer des sujets portés plus directement par la Communauté de Communes mais importants à partager.

Je vous souhaite de très heureuses fêtes de fin d'année.

Prenez toujours soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Très cordialement
Votre maire
Francis CIPIERRE

Vos services en mairie

Angéline AMAIL, Votre nouvelle secrétaire de Mairie vous accueille :

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h à 16 h 30.
Le samedi de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint Martial d'Albarède
Place de la Mairie
24160 Saint Martial d'Albarède
Tél : 05 53 62 48 11
Fax : 05 53 62 17 45

Courriel : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Dans le contexte sanitaire actuel, les modalités d'accès à votre mairie ont évolué, afin de s'adapter aux consignes gouvernementales. Pendant la période de confinement, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel. Avant chaque déplacement en mairie, nous vous invitons à venir équipé de votre propre stylo. Le port du masque est par ailleurs obligatoire. Ces modalités sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Réouverture de l' Agence postale municipale

Confrontée au désengagement de La Poste, la commune a accepté de signer une convention avec l'établissement public pour mettre en place et prendre en charge une agence postale communale.

Le service postal sera assuré pendant des plages horaires par Angeline Amail. En contrepartie, La Poste verse à la commune une indemnité compensatrice.

L'Agence propose des services postaux, affranchissement manuel, vente de timbres-poste à usage courant, mais aussi des services financiers de dépannage, comme le dépôt ou le retrait d'espèces sur un compte courant ou sur un compte d'épargne dans la limite d'un plafond,

Pour information réouverture de l'agence postale à compter du mardi 8 décembre.

Horaires d'ouverture :

- Lundi : fermé
- Mardi : de 13h30 à 16h30
- Mercredi : de 13h30 à 16h30
- Jeudi : de 13h30 à 16h30
- Vendredi : de 13h30 à 16h30
- Samedi : de 9h30 à 11h30.

Si vous êtes en difficulté

Au vu de la situation actuelle sanitaire et socio-économique, la municipalité de Saint Martial est préoccupée par les difficultés et souffrances qui pourraient être rencontrées par certaines personnes de notre commune. L'isolement, les problèmes de santé ou encore les problèmes financiers, dus à la perte de travail ou l'impossibilité à en trouver un, sont autant de facteurs qui peuvent conduire à ne plus maîtriser la situation.

Des aides existent probablement pour vous tant au niveau de la Communauté de Communes que du département, mais votre mairie est à votre écoute. N'hésitez pas à la contacter.

Un élu pourra également vous recevoir sur rendez-vous.

mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr. Tél : 05 53 62 48 11.

Centre médico-social à Excideuil: 05 53 02 06 52. Assistante sociale : Mme Lombarteix.

Informations pratiques

Location des salles communales

La situation sanitaire ne permet pas encore la remise en location des salles municipales.

Néanmoins, une révision de la tarification a été engagée pour permettre une meilleure accessibilité.



Foyer rural				
Habitants-Résidences secondaires -agents communaux				
1/2 Journée	Journée	Week-end	Annuel	Caution
50 €	100 €	150 €		400 €
Associations Communales				
Location gratuite				
Hors commune				
1/2 Journée	Journée	Week-end	Annuel	Caution
75 €	150 €	200 €		400 €
Associations culturelles et sportives				
25 €	50 €	75 €	150 €	400 €
Gratuit pour les Pompiers, don du sang, FNACA, secouristes ...				
Associations politiques et culturelles (1 fois par an)				
25 €	50 €	75 €		400 €
Salle des Associations				
Associations communales				
Ponctuel		Annuel		Caution
Gratuit				
Associations hors commune				
10 €		50 €		

Horaire de la Gendarmerie

	HAUTEFORT	ST MARTIAL d'ALBAREDE	SAVIGNAC les EGLISES
Lundi	08h30 - 12h / 14h - 18h		
Mardi			08h30 - 12h / 14h - 18h
Mercredi		08h30 - 12h / 14h - 18h	
Jeudi	08h30 - 12h / 14h - 18h		
Vendredi			08h30 - 12h / 14h - 18h
Samedi		08h30 - 12h / 14h - 18h	
Dimanche			9h - 12h

S'il s'agit d'un appel d'urgence, vous devez avant tout composer le 17 (ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler).

Si vous souhaitez porter plainte, il faut vous déplacer dans une brigade de gendarmerie. Au préalable, et afin de gagner du temps, mais uniquement pour les atteintes aux biens avec auteur des faits inconnus, vous pouvez, si vous le souhaitez, remplir une pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



Ça s'est passé au Conseil et dans les Commissions

Les comptes-rendus des séances du conseil municipal sont affichés à la porte de la mairie et sont mis en ligne sur le site internet de la commune. Revenons néanmoins quelques décisions prises et informations données en Conseil.



Conseil du 18 septembre 2020

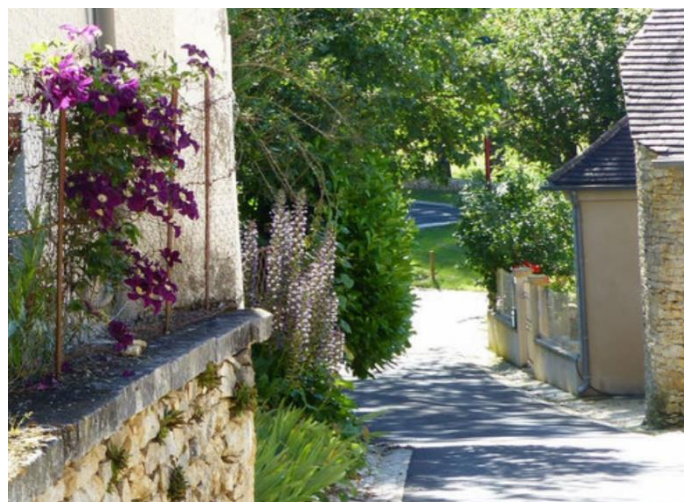
- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.
- Dans le cadre de l'adressage, la dénomination des voies a été délibérée. Le tableau des voies et chemins a été complété et comprend désormais 55 voies identifiées.
- Mise en place d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité du multiple rural
- Mise en place d'une convention anti parasitaire en favorisant des modes alternatifs sans utilisation de pesticides, grâce à cette convention les habitants de la commune pourront bénéficier d'un tarif réduit.
- Augmentation de la puissance du compteur EDF pour le terrain de pétanque, celui-ci disjonctait lors des concours.

Conseil du 23 octobre 2020

- Mise en place d'un prêt complémentaire de 350.000 € pour financer l'extension de la gendarmerie.
- Autorisation à la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord, compétent en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de du service d'assainissement.
- Modification du règlement du Columbarium, les dépôts des cendres des défunts dans le jardin des souvenirs et désormais gratuit.
- Approbation du plan de réhabilitation du multiple rural.

Conseil du 27 Novembre 2020

- Choix d'un nouvel assureur dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres pour en abaisser le coût en maintenant les garanties, cette consultation a permis une économie de 16% du montant actuel.
- Autorisation de demande de subvention pour les travaux dans le Multiple rural
- Désignation d'Isabelle Farnier comme référent RGPD (règlement général de protection des données)
- Nouvelles règles de mise à disposition des salles municipales
- Information sur la mise en place de la redevance incitative et les futurs aménagements des points de collecte des déchets sur la commune.



Ça s'est passé au Conseil et dans les Commissions

Commission Actions Sociales

- L'organisation d'une distribution des colis aux aînés et des cadeaux de Noël des enfants. Ce Noël de l'année 2020 sera particulier. Cercle familial restreint, déplacements réduits, budget plus serré. La Commission veut néanmoins conserver des couleurs de fêtes pour cette fin d'année.
- Une attention particulière portée aux personnes seules et en difficulté
- La mise à disposition de certificats de déplacement à la mairie pour les habitants n'ayant pas de moyen de les imprimer.
- Des masques en tissus sont disponibles en mairie pour des personnes qui sont dans le besoin.

Commission Développement durable

Devenir village étoilé ?

Une visite de Nanteuil a été effectuée par des conseillers afin d'étudier la possibilité pour la commune d'obtenir le label village étoilé. Certains critères sont importants pour devenir village étoilé notamment le type de réverbère utilisé, effectuer un éclairage continu ou non. Au vu des critères demandés, la commune pourrait éventuellement obtenir 1 ou 2 étoiles.



Des "ilots" de biodiversité

Sur des parcelles communales, des arbres nourriciers contribueraient à être des refuges de biodiversité, à la vie des abeilles, à la beauté des paysages, à l'atténuation des températures, au stockage de carbone, à l'amélioration de la qualité de l'air et même à la baisse du stress. Dans notre espace public, ces arbres, refuges de biodiversité, marqueront un lieu de sociabilité, une terre d'hospitalité, d'accueil et de partage.

Un projet de Vergers pour les habitants de Saint Martial d'Albarède.

La commission développement durable a proposé au Conseil Municipal de réaliser des plantations d'arbres nourriciers. Cette action permettra à nos habitants n'ayant pas la possibilité d'avoir des arbres fruitiers chez eux de cueillir des fruits. Ces petits vergers seront des biens communs qui doivent favoriser le rapprochement des citoyens avec les arbres et leurs utilités dans notre société. La faune locale devra aussi y trouver son compte avec des arbres à baies.



Dans un premier temps quatre lieux de la commune ont été retenus pour réaliser les plantations, le terrain des logements Bardet, Derrière la mairie Place des Pompiers, au Faureau à l'intersection avec le chemin du Paradis et au Bost Noir (carrefour route de Thiviers).

Les variétés d'arbres retenues sont les Cerisiers, Pruniers, Poirier, Cognassier, Pommiers, Néflier, Figuier, Kaki, Noisetiers, Sureau, Sorbier, Amélan-chier, Alisier, Cornouiller male.

Pour cette première étape la commission a prévu la plantation de trente fruitiers et arbustes à baies ainsi que 26 pieds de vignes.



Plantation d'arbres fruitiers par les agents communaux (novembre 2020)

Commission Travaux

- Une rencontre a eu lieu avec le SDE (Syndicat d'Électrification de la Dordogne) dans l'objectif d'optimiser l'éclairage public car la facture d'énergie s'élève à 7000€ uniquement pour cette utilisation. De plus les réseaux aériens et l'éclairage public dans le hameau des Farges sont vétustes, ces sujets seront proposés au Conseil. D'autre part les travaux d'effacements des réseaux à Combillou et las Gertas sont repoussés en 2021 en raison du retard pris par ENEDIS pour l'enfouissement du réseau basse tension.
- Les travaux concernant la bâche incendie du Grand Vignaud sont achevés depuis le 3 décembre, cette réserve d'eau de 60 m³ entre dans le cadre du futur schéma de défense incendie communal que la commune s'est engagé de réaliser en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Chaque localité de la commune devra être équipée d'une réserve d'eau ou d'un poteau incendie quand les débits le permettront. Ce projet est une obligation faite aux municipalités, il sera couteux et fera l'objet d'un programme d'investissement pluriannuel. Des espaces seront nécessaires afin d'installer les futures réserves d'eau.

IMPORTANT, un permis de construire pourrait se voir remis en question si la défense incendie ne pouvait être assurée.

- Dans le cadre d'une analyse des besoins en amélioration des bâtiments communaux une réflexion est en cours concernant les réhabilitations des locaux inoccupés depuis de très nombreuses années : La maison Lavile, Le Logement Bardet 4, Le logement au-dessus de la mairie et l'ancienne boulangerie. La commission travaux a sollicité le service ingénierie de l'ATD (Agence Technique Départementale) afin de réaliser une pré étude d'aménagements des bâtiments.
- La municipalité à fait procéder au changement des six chaudières à gaz de la gendarmerie. Celles-ci étaient vétustes et présentaient des dysfonctionnements. Montant des travaux :16 000€ TTC..
- Une mise en conformité du multiple rural a été engagé dans la perspective de sa réouverture prochaine.

Commission Voirie

Voirie communale :

Un diagnostic de la voirie communale a été réalisé par l'ATD. D'un ordre général notre voirie est plutôt en bon état néanmoins celui-ci fait ressortir un besoin d'investissement de 161 672€ sur 5 ans soit 32 000€ à budgéter/an.

Court terme 1 à 2 ans	Moyen terme 3 à 4 ans	5 à 6 ans
52 074€	75 173€	34 425€
VC 4 (chemin du barrage) / La route du Grand Vignaud / Le Bost Noir		

La Voie Communale N°4 ou chemin du barrage devra être remis en état afin qu'il soit carrossable et sécurisé mais étant donné sa longueur et le fait qu'il ne dessert pas d'habitation il ne sera pas goudronné.

La route du Grand Vignaud nécessite une remise en état et notamment au niveau du Civadeau.

La Gertas : après l'enfouissement des réseaux secs il sera nécessaire de traiter la voirie ainsi que l'écoulement des eaux pluviales, ces travaux seront réalisés en partenariat avec la CCILAP.

Élagage : De petites campagnes d'élagage en bordure de voirie seront nécessaires, 2 devis ont été réalisés pour le secteur du Javelot et du Faureau, un troisième sera demandé.

Commission Communication, Culture, Vie sociale

- Etude de l'évolution du site internet
- Mise en place d'un nouveau sentier de randonnée
- Lancement d'une étude pour la valorisation du site des fours à chaux

Chantier d'extension de la gendarmerie



Le chantier des nouveaux logements a démarré fin juillet 2020 par le terrassement de la zone et l'évacuation des déblais. En accord avec le Club de Pétanque, la zone de stockage des déblais sera aménagée en parking à côté du terrain de boule de la commune.

A la mi-décembre 2020 les fondations sont achevées ainsi que les murs du rez-de-chaussée des deux bâtiments de logement. La mise hors-d'eau hors-d'air des bâtiments est prévue pour avril 2021. A ce jour l'avancement du planning est normal.

En parallèle, des travaux de maintenance de fond ont été réalisés sur les logements actuels.

Gendarmerie : Rez-de-chaussée des nouveaux logements, bâtiment haut.

Retour en images



Remerciement des couturières

Le 19 septembre, le Conseil Municipal conviait les couturières qui avaient confectionné les masques en tissu distribués aux habitants pour la sortie du premier confinement. Il a été rappelé que Saint-Martial-d'Albarède a été une des communes les plus mobilisées pour cette opération en Dordogne. Un moment convivial et la remise de fleurs ont été unanimement appréciés.

Pot de départ à la retraite de Marie-Rose DUPUY, ancienne secrétaire de mairie.

Après 30 ans au service de la vie communale avec trois maires, Marie-Rose Dupuy a fait valoir ses droits à la retraite. Le 19 septembre, M. le Maire exprimait lors d'une cérémonie à la salle des fêtes ses remerciements pour le travail accompli émaillant son discours de plusieurs anecdotes. En retour, le 9 octobre, Marie-Rose, accompagnée de Patrice, de ses enfants et petits-enfants, recevait le conseil municipal et ses amis pour une soirée conviviale.



L'Église a été ouverte pour les journées du Patrimoine (19-20 septembre).

Merci à Michel et Hilary Lascoumes gardiens des clés qui ont facilité l'accès à l'église permettant d'admirer son architecture romane et ses fresques XVIIIe siècle. Un ouvrage sur les *Peintures murales en Périgord* (Editions Confluence) à paraître deuxième quinzaine du mois de février signalera notre église. Francis A. Boddart a pris en charge la rédaction de la notice sur les peintures présentes dans le chœur et la sacristie.

Retour en images



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 102e anniversaire de l'Armistice de 1918 s'est déroulée dans un format très restreint et n'a pas pu être ouverte au public. Près de 30 enfants de notre commune, âgés entre 20 et 40 ans ont disparu au cours de la Première guerre mondiale. L'Armistice mettait fin à ce qui a été perçu comme un enfer sur terre. M. Le Maire a lu l'extrait d'une lettre de poilus écrite après Verdun.



Visite de l'Arboretum et du paradis des oiseaux de Sarlande.

En 2010, Jean Mottet et son épouse ont accueilli un projet d'arboretum sur 2.5 hectares à Sarlande qu'ils ont mis à disposition de l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) dans le cadre du programme européen « Reinforce » qui met en réseau des infrastructures de recherche pour le suivi et l'adaptation des forêts au changement climatique ». 220 arbres composés de 26 essences différentes sont présents sur le site.



Le 25 septembre dernier, à l'initiative de Virginie Buffat, Jean Mottet a présenté ce projet à des représentants de la commune. Un espace d'1.5 ha a été aussi visité : "le Paradis des oiseaux" dans lequel ont été plantés des arbres fruitiers et à baies à mettre en lien avec le projet de plantation d'arbres sur la commune.

Vie des associations

Le Comité des fêtes de Saint-Martial d'Albarède en sommeil depuis plusieurs années vient de renaître de ses cendres ... Une assemblée générale qui s'est tenue juste avant le reconfinement, le 24 octobre, a permis de reconstituer un conseil d'administration de 12 membres : Serge Maurance, Monique Ballout, Francis Boddart (Président), Virginie Buffat, (Secrétaire), Luisa Copeland (Vice-Présidente), Richard Copeland, Daniel Daumens (Trésorier), Dominique Duverneuil, Isabelle Farnier, Laurence Micouraud, Matthew Morgan et Patrick Talureau. Daniel Jaffrain et Isabella Lacomblez ont accepté la mission de vérificateurs des comptes. Le Conseil pouvant compter sur Pierre Lacomblez et Muriel Talureau, également présents, comme membre (très) actifs. Serge Maurance a été élu à l'unanimité président d'honneur.

Francis Cipierre, maire de la commune, avait tenu à être présent en début de réunion pour accueillir les bénévoles

Dans le contexte de la pandémie actuelle, les perspectives d'activité pour les fêtes de fin d'année sont malheureusement très réduites. Le nouveau Comité des fêtes Albarédien s'est concentré sur sa feuille de route 2021. Parmi les projets, la reprogrammation du Concert Nougua-Jazz, un concert des talents de Saint-Martial, des expositions, la mise en place d'une « journée des cultures » le week-end du 1^{er} mai, une fête traditionnelle de Saint-Martial, début juillet, avec une brocante, et une exposition-vente en fin d'année.

Pour adhérer ou prendre contact cdfalbarédien@gmail.com .

Club de Pétanque « Les Albarians »

Le calendrier 2020 qui prévoyait 7 compétitions à Saint-Martial-d'Albarède dont un critérium départemental a été complètement perturbé par la crise sanitaire. Seuls 4 compétitions et un concours, très réussi, des vacanciers ont pu se tenir. Le président Jean-Pierre Maurance, qui est également responsable départemental Pétanque UFOLEP, a dû reporter les assemblées générales tant départementale que locale. Les compétitions et le criterium annulés sont reportés en 2021. Le club, qui comprend une trentaine de licenciés, espère retrouver une saison normale. Josette Ginestie prépare le nouveau calendrier. Pour adhérer au club « Les Albarians », prendre contact avec le Président jean-pierre.maurance@orange.fr .



Amicale des Chasseurs de Saint-Martial-d'Albarède « A.C.C.A »

Le plan de chasse a été institué pour la saison cynégétique 2020/2021 sur l'ensemble du département pour cinq espèces dont le sanglier, le cerf et le chevreuil chassés à Saint-Martial. La commune est en zone tampon pour le sanglier qui cause de grands dégâts alors que les chasseurs sont chargés d'indemniser les agriculteurs. L'ouverture fixée au 15 août pour l'ACCA pourrait s'étendre jusqu'au 31 mars 2021 pour le sanglier sous réserve d'un arrêté préfectoral. Pour la chasse du petit gibier sédentaire, de la bécasse et la chasse du grand gibier en battue, les jours d'ouverture de ces espèces, la chasse est autorisée de 8 h 00 à 17 h 00 en décembre, de 8 h 00 à 17 h 30 en janvier, de 8 h 00 à 18 h 00 en février et de 8 h 00 à 18 h 30 en mars. Le président Jean-Pierre Maurance rappelle que la régulation du grand gibier répond à une mission d'utilité publique. C'est une demande forte du monde agricole. La plus grande vigilance s'impose vis-à-vis du contexte sanitaire. Le traditionnel repas de chasse a été annulé.

La puce à l'oreille



La Puce à l'Oreille est une école de musique associative, basée sur la Pays de Lanouaille, qui s'adresse à tous de 2 à 99 ans. Chant, instruments, pratique collective pour le plaisir. L'Association aime rappeler que la musique a de nombreux bienfaits pour notre santé ! N'hésitez pas à vous renseigner au 06 38 70 57 62 et à : lapucealoreille24@gmail.com

Partage :

Soutenons nos libraires :

Si vous le souhaitez, vous pouvez soutenir les librairies qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire.

Elles ont pu rouvrir à partir du samedi 28 novembre en respectant une jauge de 8m2 par client.

Voici le site des librairies indépendantes de Nouvelle Aquitaine

<https://www.librairies-nouvelleaquitaine.com/>

Leur site permet de réserver vos livres en ligne, il ne vous restera plus qu'à les récupérer directement dans les librairies qui proposent le cliqué et collecte (merci de vous rapprocher de votre libraire pour connaître ses horaires et conditions de retrait).

A proximité, il y a la librairie les oiseaux livres à Saint-Yrieix-La-Perche : 3 place du Marché 87500

<https://www.oiseaux-livres.fr>

N'hésitez à privilégier nos petits commerces pour les fêtes de Noël, il y a une rubrique spécial Noël sur le site.

contact@oiseaux-livres.fr 0555095228

Récupérer vos livres entre 10h et 13h, du mercredi au samedi.

ou celle de Périgueux: lib.deslivresetnous@orange.fr 05 53 53 43 02



La bibliothèque municipale d'Excideuil.

Contact : Nathalie Novion au 05 53 62 15 42 ou mediatheques@cccilap.fr

Une nouvelle librairie va s'installer à Excideuil au 2 place du château, face au château d'Excideuil. Son actualité est à suivre sur : <https://www.facebook.com/lalibrairieduchateauExcideuil/>



Auprès de mon arbre je vivrai heureux.se.

N'hésitez pas à signaler un arbre que vous trouvez splendide sur notre commune.

Dans le but de postuler au classement d'arbre "remarquable" ou tout simplement pour le plaisir du partage, de l'échange et de la découverte.



A l'occasion de l'octobre rose de la Ligue, des balles de foin enrubannées de rose, couleur de la lutte contre le cancer du sein, ont été posées dans plusieurs endroits de notre commune sous la coordination de Pascal Dubreuil, 3e adjoint.



Etat-civil :

Naissances : toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveau-nés

Sophia, Liliane TITMAN le 10/01/2020

Justin MORISSEAU le 12/08/2020

Décès : toutes nos sincères condoléances aux familles attristées

Luciano Augusto AMARAL le 03/02/2020

Ernestine Jeanne TRIBAUDEAU (veuve de René FOUCAUD) le 15/02/2020

Marcelle LENFANT (veuve de Robert NARDOU) le 23/06/2020

Christian MEGE le 09/10/2020

Germaine, Marie-Louise ROUX (épouse de Jean ANDRIEUX) le 24/11/2020.

Noël des enfants et paniers gourmands pour les aînés

Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser cette année le repas des aînés, moment convivial auquel la commune est très attachée. La période actuelle de repli attriste quelque peu cette fin d'année, c'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité avoir une pensée pour les aînés de la commune, en offrant un « panier gourmand» à chacun d'entr'eux.

Le Noël des enfants va s'effectuer avec les précautions nécessaires sans rassemblement à la salle des fêtes. Le Père Noël a prévu cette année de rendre visite aux enfants !



Si vous souhaitez recevoir la lettre d'information en version numérique plutôt que sur papier, vous pouvez en faire la demande à la mairie:

mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr

Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère



Angoisse, Anliac, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, **Saint-Martial d'Albarède**, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pan-aly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier

Vos conseillers municipaux se sont répartis dans plusieurs commissions de CCILAP pour y représenter les intérêts de Saint-Martial-d'Albarède.

COMMISSIONS CCILAP	COMPOSITION				
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	1 titulaire + 1 suppléant par commune	Francis CIPIERRE	Isabelle FARNIER		
Communication	15 à 20 conseillers communautaires avec voix délibérative + conseillers municipaux (sans limitation définie à ce stade) avec voix consultative				
Transition énergétique et Développement durable		Francis CIPIERRE	Virginie BUFFAT		
Assainissement					
Urbanisme et Mobilités (y compris référents PLUi)		Francis CIPIERRE	Virginie BUFFAT		
Aménagement de l'espace (voirie)		Francis CIPIERRE	Pascal DUBREUIL	Daniel DAUMENS	Jean-Paul BALLOUT
Habitat		Isabelle FARNIER			
Développement économique		Francis BODDART			
Culture		Isabelle FARNIER	Dominique DUVERNEUIL	Francis BODDART	
Action sociale		Virginie BUFFAT			
Tourisme		Laurence MICOURAUD			
Enfance et Jeunesse		Laurence MICOURAUD			

AIDES AUX ENTREPRISES

La Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère et le Pays Périgord Vert ont réalisé une note d'information à destination des entreprises sur les mesures d'urgence et de soutien à destination des entreprises. Un document est régulièrement mis à jour et disponible par la mairie.

Les « nouveautés » à noter:

- Evolution de l'aide du fonds national de solidarité en particulier en direction des établissements de restauration, bars ...
- Actualisation des conditions de remboursement du PGE et celui-ci peut être demandé jusqu'à juin 2021
- Prêt de main-d'œuvre entre entreprise facilité (nouveau décret)
- Evolution de la prise en charge du chômage partiel, en particulier pour les entreprises fermées administrativement
- Mise en place d'une aide sociale exceptionnelle du département à destination des travailleurs indépendants, gérants de société, travailleurs non salariés dont l'entreprise est inscrite au RM ou RCS (auto entrepreneurs et agriculteurs non éligibles).





Urbanisme, poursuite des études du PLUi-H malgré la crise sanitaire

Malgré les conditions sanitaires, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie. La communauté de communes s'est adaptée pour éviter de prolonger les délais des études. Il n'a malheureusement pas été possible de maintenir durant le confinement l'ensemble des permanences de Corinne DUCROCQ (*vice-Présidente en charge de l'urbanisme et des mobilités*) prévues dans les communes. Elles ont été reprogrammées. Vous trouverez le nouveau calendrier ci-dessous.

Ce document constitue un véritable projet pour notre territoire intercommunal et la participation des habitants et des acteurs du territoire est très importante. C'est pourquoi les réunions publiques, permanences et rendez-vous sont essentiels.

Afin de vous aider à suivre et comprendre ce projet, tous les documents utiles sont disponibles sur notre site internet : www.ccilap.fr (rubrique "agir pour le territoire", onglet "Urbanisme").

Pour des cas particuliers, chacun est aussi invité à contacter les services de la communauté de communes au 05.53.62.82.01 ou sur urbanisme@ccilap.fr

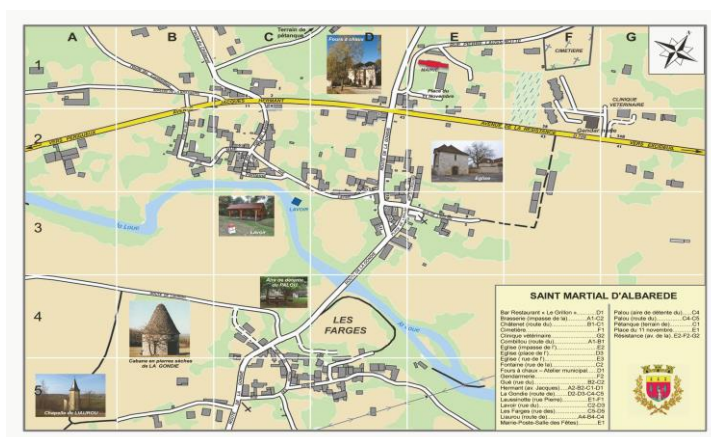
Calendrier provisoire de la permanence du premier semestre 2021 (*à noter que les dates des réunions publiques, dépendant de l'avancée effective des travaux, n'ont pas été intégrées*)

Mairie de Saint-Martial d'Albarède	10/06/2021	13h00-15h00
------------------------------------	------------	-------------

IMPORTANT :

En France, le plan local d'urbanisme, ou le plan local d'urbanisme intercommunal, est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Actuellement les zones constructibles de la commune de Saint Martial sont définies par une carte communale. Il est donc possible que des terrains constructibles ne le soient plus ou inversement lors de l'adoption du futur PLUi.

D'un ordre général les espaces naturels sont de plus en plus préservés, la dispersion de l'habitat est évitée afin de limiter les coûts des réseaux, en conséquence les surfaces constructibles devraient diminuer sur nos territoires.



Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale

Pourquoi associer les habitants à la construction Des politiques du Périgord vert ?



Si vous êtes intéressés pour participer aux réunions publiques et apporter vous aussi votre pierre à l'édifice, venez faire un tour sur www.scotperigordvert.com et abonnez-vous à notre lettre d'information, celle du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.

La population du Périgord Vert vieillit, le nombre d'habitants est en baisse. Pourtant, le Périgord Vert crée des emplois, est doté de beaucoup d'emplois, est connu dans le monde entier grâce à ses productions et ses entreprises d'excellence, et connaît des difficultés de recrutement faute de jeunes. Pourtant, la sérénité de ses paysages et la tranquillité de la vie, si revendiquées dans une société qui met en avant le bien-être et la protection de la nature, ne sont plus à démontrer. L'épidémie actuelle de la Covid 19 n'a fait que renforcer cette certitude. Pourtant, le Périgord Vert est relié à de nombreuses agglomérations et est source d'innovations qui méritent d'être plus diffusées, connues à l'extérieur. Et donc, l'avenir du Périgord Vert se situe sur ces enjeux, des enjeux sociaux en fait, car il s'agit de faire société. Ces constats, nous les avons partagés avec les habitants tout le long des réunions du syndicat que nous organisons depuis 2018. Ces témoignages ont permis de mettre « l'épaisseur de la vie » au document d'urbanisme technique qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale. Qu'auraient été ces réflexions si nous nous étions contentés de faire un portrait statistique du Périgord Vert ?



Happy Habitat est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale.

La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère, en partenariat avec la Communauté de Communes Périgord Limousin permet de faire bénéficier d'aides financières et d'accompagnement : c'est le programme Happy Habitat.

Il s'agit :

- D'attribuer des subventions directes aux habitants pour leur permettre de rénover leur logement (aides aux travaux).
- De prodiguer des conseils gratuits pour le financement global des travaux, des conseils techniques neutres et un accompagnement administratif aux démarches.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez-pas à contacter et à prendre rendez-vous avec l'équipe HAPPY HABITAT.



 05.33.12.01.17

Mail : contact@happyhabitat.fr

OCMR (Opération Collective en Milieu Rural)

**Commerçants, Artisans du Périgord Vert
sollicitez le dispositif local d'aide pour
votre projet de modernisation ou de développement de votre entreprise**

En Périgord Vert, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide directe pour leur projet. Grâce au dispositif nommé **Opération Collective en Milieu Rurale (OCMR)** en faveur des projets de modernisation et ou de développement d'une entreprise de l'artisanat et du commerce vous pouvez solliciter une aide sous la forme d'une subvention (non remboursable).

Les objectifs de l'opération O.C.M.R. :

Portée par le Pays Périgord Vert, association œuvrant pour le développement local, le dispositif vient contribuer à la modernisation des outils de production des artisans et des commerçants locaux.

Cette contribution se matérialise par des aides financières versées directement aux entreprises et par la mise en œuvre d'actions collectives (portées par le Pays, les communautés de communes, les associations de commerçants) en faveur du développement des entreprises.

Les entreprises bénéficiaires :

Pour prétendre à une aide financière, les entreprises doivent respecter certaines conditions et en premiers lieux :

- Être domiciliées sur le territoire du Périgord Vert,
- Être inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers,
- Justifier d'un an d'activité, sauf dans le cadre d'une transmission reprise liée à l'âge du chef d'entreprise,
- Avoir un chiffre d'affaire Hors Taxe inférieur à 1 million d'euros,
- Réaliser un projet d'investissement d'un montant s'inscrivant entre 5 000 euros et 60 000 euros Hors Taxe de dépenses éligibles,

Testez l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe d'appui au développement économique du Pays Périgord vert.

Montant de la subvention : La subvention versée à l'entreprise est subordonnée au montant et à la nature de dépenses éligibles.

Le taux d'intervention est de 25 % ou porté dans certains cas, en régime bonifié, porté à 30% (consultez nous pour toute précision concernant ces dispositions) pour un montant d'aide versée s'élevant donc à 1 250 € min. et 18 000 € max. suivant l'opération.

Les dépenses éligibles au dispositif :

- Les travaux visant à moderniser les locaux d'activité.
- Les travaux de valorisation de l'activité (vitrine, enseigne, façade, digital store/site internet marchand...)
- Les achats visant à moderniser l'outil de production, les équipements professionnels (outils numériques, véhicules de tournées...)
- Les investissements matériels et immatériels ayant un caractère innovant.
- La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics de l'entreprise (clients mais aussi salariés).

Et d'autres dispositifs d'accompagnement peuvent être mobilisés le cas échéant sur d'autres natures de

Contact :

Pays Périgord Vert - www.perigord-vert.com

Av. Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Belair

Territoires : Dronne et Belle / Périgord Nontronnais

Damien DESMIER, chargé de mission artisanat commerce

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : damien.desmier@perigord-vert.com

Territoires : Périgord Ribérais / Pays de Saint Aulaye

Jefferson GUEGAN, chargé de mission filières d'excellences

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : jefferson.guegan@perigord-vert.com

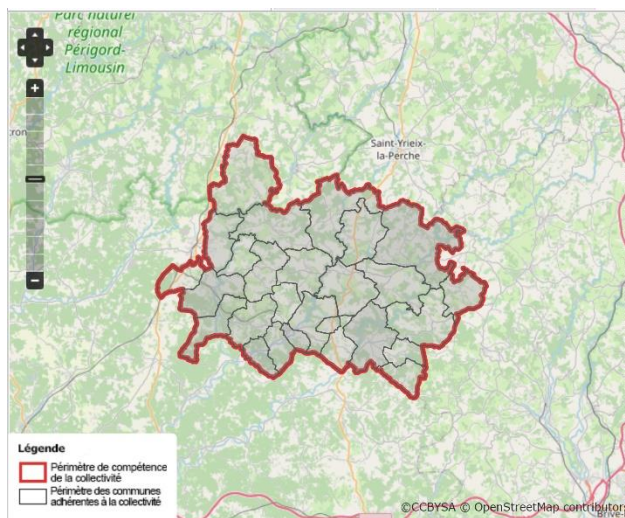
Territoires : Périgord Limousin / Isle Loue Auvézère en Périgord

Emmanuel MAZEAU, chargé de mission GPECT

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : emmanuel.mazeau@perigord-vert.com

projet. Quel que soit votre projet n'hésitez pas à nous contacter

S.I.A.E.P. du Nord Est Périgord



Né de la fusion des S.I.A.E.P. de Nanthiat, Excideuil et Payzac Savignac- Lédrier, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Est Périgord regroupe 27 communes, avec plus de 8000 abonnés pour 700 000 m³ vendus. L'eau est prélevée par forage à Excideuil et en rivière, l'Auvézère au Pont Neuf de Payzac et l'Isle à Pont Château de Sarrazac. Sous la surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) base Dordogne, vous en recevez chaque année une synthèse faite à partir des analyses d'eau brute et au robinet. Les résultats sont consultables à la Mairie pour les analyses faites sur notre commune ou sur le site internet de l'eau (Ministère de la santé qualité de l'eau).

Nouvelle équipe

Albert Pouquet a été réélu le 23 juillet 2020 à la Présidence pour un 3^{ème} mandat à l'unanimité ainsi que Philippe Caillaud 1^{er} Vice-Président, Maire de Saint Sulpice-d'Excideuil, et Jérôme Balabeau 2^e Vice-Président, Maire adjoint de Saint-Médard d'Excideuil. Cette direction s'appuie sur le Bureau du Syndicat, composé de dix membres, chargé d'assurer la mise en place des décisions votées par l'Assemblée Générale.

Les travaux

Pour **2021** des travaux sont programmés sur Nantheuil, Payzac, Saint-Cyr avec l'espoir d'une aide de l'Agence de Bassin de 30%, plus des petits travaux sur Preyssac, Saint-Paul la roche et Payzac. Une étude est en cours pour l'amélioration de la station du Pont Neuf à Payzac. Le SIAEP DU NORD EST PERIGORD propriétaire de toutes les installations du service d'eau poursuit son action d'amélioration de ses installations pour vous assurer le meilleur service à un prix raisonnable.

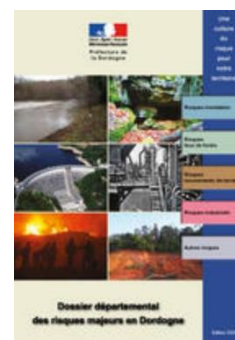
Le prix de l'eau 2021

Le prix de l'eau, part collectivité a été voté à l'assemblée générale du 26 Novembre et maintenu au prix 2020. Les prix de la part des délégataires SAUR et SOGEDO sont conditionnés par l'évolution des indiciaires des prix conformément au contrat d'affermage qui se terminera le 31/12/2025.

Dossier Départemental des Risques Majeurs en Dordogne

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) vient d'être mis à jour. Il vise à inventorier et à cartographier les risques majeurs auxquels la population de la Dordogne est confrontée. Il précise les mesures de protection et de prévention adoptées par les pouvoirs publics, afin de rappeler les consignes de comportement destinées à préparer les citoyens à affronter les menaces par une connaissance effective du danger.

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit légitime inscrit dans le code de l'environnement, notamment dans ses articles R125-10 et R125-11. Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels il peut être confronté ainsi que sur les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.



Le dossier est consultable sur <https://www.dordogne.gouv.fr/>

obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine. La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service.



La déchèterie de Mayac vous accueille

Les jours d'ouverture :

- Du 01 Avril au 31 Octobre – mardi / mercredi / jeudi / vendredi / samedi
- Du 01 Novembre au 31 Mars – mardi / mercredi / jeudi / samedi

Les horaires : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00

Les 23 filières de déchets accueillis :

- Lampes / Néons
- Batteries
- Bois en mélange
- Capsules NESPRESSO
- Cartons
- Cartouches d'imprimante
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (**DASRI**)
- Déchet diffus spécifique (**DDS**)
- Déchet d'élément d'ameublement (**DEA**)
- Déchet d'équipement électrique et électronique (**DEEE**)
- Déchets Verts
- Encombrants
- Ferrailles
- Films plastiques
- Gravats
- Huiles alimentaires
- Huiles de Vidange
- Oreillers / Couettes (Filière DEA)
- Piles
- Polystyrène Expandé (**PSE**)
- Radiographies (Filière DDS)
- Textiles
- Verres

Collecte des déchets

IMPORTANT : A compter du 1^{er} janvier 2022 votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) disparaîtra (celle-ci figure sur votre feuille d'imposition foncière), elle sera remplacée par une redevance. Elle sera calculée en fonction de la composition de votre foyer et le volume de déchets (sacs noirs uniquement) apporté sur les points de collecte.

Pour les usagers qui n'ont pas encore effectué les formalités, ils doivent s'inscrire auprès du service usagers du SMD3 afin d'obtenir le badge qui permettra d'accéder aux points de collecte ainsi qu'aux déchèteries.

Service usagers SMD3 : 09 71 00 84 24 - Mail : service.usagers@smd3.fr

Des formulaires sont également à votre disposition en mairie. Le secrétariat de Mairie reste à votre écoute afin de vous aider dans cette démarche.

La réglementation des usages du feu et le brûlage des végétaux

L'usage du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 modifié par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017.

Dans les communes rurales, en l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, le brûlage des végétaux par les particuliers est **toléré entre le 01 octobre et le dernier jour de février**. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts.



Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation. Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- brûlage réalisé entre 10h et 16h
- en l'absence de vent
- sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours
- en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie

Important : lorsqu'il est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, le brûlage reste à la discrétion du Maire qui peut l'interdire ou l'interrompre pour des motifs de sécurité ou salubrité publique.

Pourquoi broyer plutôt que brûler ?

BRULER, C'EST :

- **Un impact sur l'environnement** avec de la pollution : atmosphérique (odeur, fumée, dégagement toxique), des eaux de surface et souterraines, des sols
- du voisinage
- **des risques d'incendies**
- **un Impact sur la santé** : Dégagement de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre (pneus, plâtre), de dioxine (PVC), de particules et poussières et de composés organiques volatils (benzène, hydrocarbures...) pouvant entraîner des problèmes respiratoires, maux de tête, vertiges, nausées, problèmes cardio-vasculaires et augmentation du risque d'apparition de cancers.

BROYER, C'EST :

- **Eliminer les risques de pollution** - Plus de rejets atmosphériques - Plus de pollution des nappes phréatiques.
- **Favoriser un renouvellement naturel du sol** - Absence de produits chimiques - Plus d'arrosage .
- **Respecter sa santé et celle des autres** - En utilisant des produits issus d'une agriculture saine - En travaillant moins.
- **Réapprendre la convivialité et la solidarité** - En favorisant les actions collectives - En recherchant les échanges - Vers une auto-suffisance alimentaire - En favorisant les productions locales et de saison - En utilisant les circuits courts.

Contacts :

RAMEAL PERI'VERT — Saint Martin — 24160 Excideuil — 05 53 52 84 76

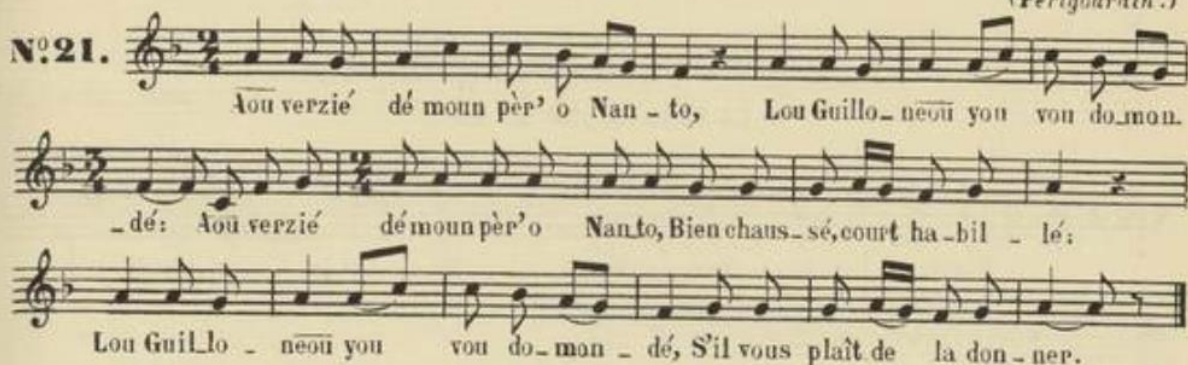
HALTE INCIN' Agréée au titre de la protection de l'environnement Association qui a pour but de promouvoir en Dordogne une politique de gestion des déchets excluant l'incinération

Une vieille chanson patoise du Périgord

A. — AŌU VERZIÉ DÉ MOUN PÈRO.

LOU GUILLONEŌU: (LES ÉTRENNES.)

(Périgourdin.)

N^o 21. 


AŌu verzié dé moun pèr' o Nan - to, Lou Guillo - neŌu you von do - mon.
 - dé: AŌu verzié dé moun pèr' o Nanto, Bien chaus - sé, court ha - bil - lé;
 Lou Guillo - neŌu you von do - man - dé, S'il vous plaît de la don - ner.

*Air offrant des analogies
avec l'air Languedocien.*



Les An - ges dans nos cam - pa - gnes.

B. — VERSION DE MONPONT etc.



O Po - ri yo u - no da - mo Ma - ri - da do ri - go - mén:
 Lou Guillo - neŌu you von da - mandé Per lou dernié zour dé l'an.

Elo ché coueyfo, élo ché miro
 Dinj'ün beŌu miroir d'arzen.

Elo poutavo béla raŌuba
 Coujud'én daŌu beŌu fiaŌu blan.

Ma aouro, v'élo la porto
 Conjud' en daŌu fiaŌu d'arzen.

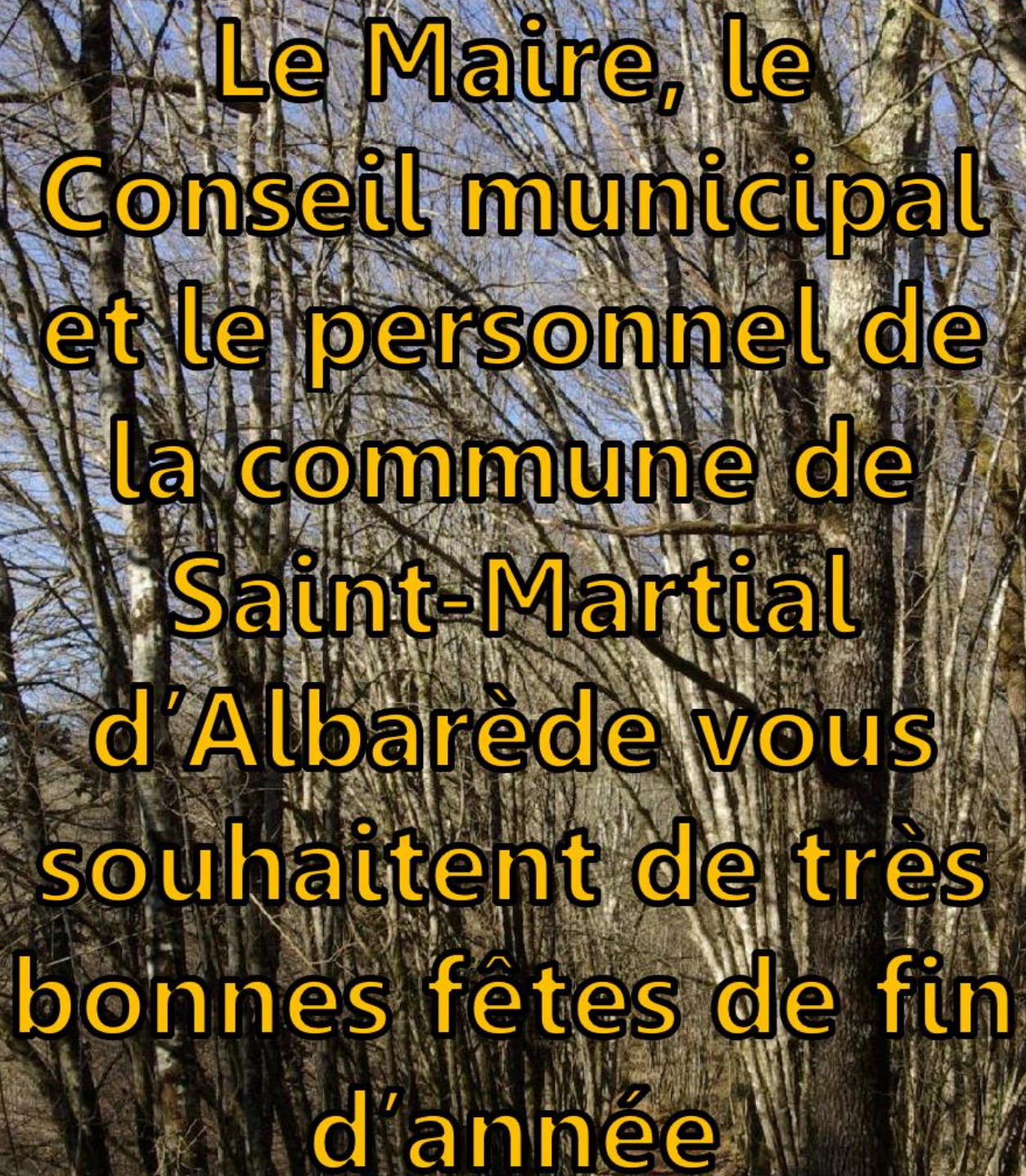
Les érudits sont divisés sur l'étymologie des mots: Lou GuilloneŌu, ou La GuillaneŌu, ou l'Aguilaneuf. Ceux-ci soutiennent qu'ils signifient: Au gui l'an neuf (nouveau), par ce que, disent-ils, les Druides allaient, au mois de Décembre, couper le gui du chêne, avec leurs serpes d'or, et, après l'avoir consacré par des rites solennels, le distribuaient au peuple, le premier jour de l'an en criant: Au gui l'an neuf. Beaucoup de savants contestent cette étymologie celtique.

Ceux-là veulent voir, dans la GuillaneŌu, un terme breton eginan ou un terme gallois eginyn et eginard qui signifient prémices, étrennes. Ainsi traduit le Barzaz-Breiz.

D'autres prétendent que la GuillaneŌu veut dire: Chercheur, quêteur d'œufs, parce qu'à cette occasion les quêteurs quémандаient des œufs.

M^r Dujarric-Descombes apporte une nouvelle et ingénieuse étymologie: la GuillaneŌu tirerait son origine d'une vieille monnaie de Guyenne ayant cours dans nos pays.

Mais ne pourrait-on soutenir que ce mot vient tout simplement de aneŌu, au nouveau et de guiller, mot ancien qui signifie tromper en riant, ou mieux de son dérivé guilleret, qui a le sens de gai, joyeux? Ainsi GuillaneŌu signifierait année joyeuse, avec une légère pointe d'ironie.

A photograph of a forest path with bare trees and a blue sky. The path is made of dirt and fallen leaves, winding through a dense forest of tall, thin trees without leaves. The sky is a clear, bright blue. The text is overlaid in the center of the image.

**Le Maire, le
Conseil municipal
et le personnel de
la commune de
Saint-Martial
d'Albarède vous
souhaitent de très
bonnes fêtes de fin
d'année**